

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE - (N° 1237)

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par

M. Tavernier, Mme Garin, M. Davi, M. Peytavie, Mme Sandrine Rousseau et Mme Simonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.